

## PRODUCTION.

## FORÊTS.

**Forêts.**—Suivant les évaluations de la Division Forestière du ministère de l'Intérieur, la surface totale du territoire couvert par le bois de construction, au Canada, est de 500 à 600 millions d'acres dont de 2 à 3 cent millions sont couverts de bois de construction propre, par sa grandeur, à être livré au commerce. Voici quelles sont, en acres et par provinces, les surfaces couvertes en bois de valeur commerciale: Nouvelle-Ecosse, 5,000,000; Nouveau-Brunswick, 9,000,000; Québec, 100,000,000; Ontario, 70,000,000; Provinces du Nord-Ouest (Manitoba, Saskatchewan et Alberta), 11,000,000; Colombie Britannique, 30,000,000. Ces chiffres forment un grand total, pour le Canada, de 225,000,000 d'acres.

**Réserves forestières.**—Dans les provinces Maritimes, Québec, Ontario, et la plus grande partie de la Colombie Britannique, l'administration des forêts est sous le contrôle provincial; mais les forêts des terres publiques des provinces du Nord-Ouest et de la zone des chemins de fer de la Colombie Britannique, sont sous le contrôle du gouvernement fédéral. Depuis de longues années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté la politique de mettre de côté des réserves forestières, dans le but d'assurer un approvisionnement permanent de bois de construction, de maintenir des conditions favorables à un approvisionnement d'eau permanent, et de protéger les animaux, poissons et oiseaux vivant dans les limites de ces réserves. Grâce aux lois qui se sont succédées, la superficie des réserves forestières du Canada s'est augmentée de 7,413,760 acres, en 1901, à 152,833,955 acres en 1914. Sur ce total, 107,997,513 acres sont dans Québec, 14,430,720 acres sont dans Ontario et 2,474,240 acres dans la Colombie Britannique, sous le contrôle provincial, et 27,931,482 acres, sont soumis à la juridiction fédérale dans Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie Britannique. La superficie de 2,474,240 acres en Colombie Britannique comprend seulement les superficies affectées aux parcs provinciaux et réserves pour les pouvoirs d'eau. En plus de cette étendue toutes les terres à bois non concédées de la Colombie Britannique sont réservées; leur superficie n'est pas connue exactement mais dépasse 20,000,000 acres.<sup>1</sup> En plus des 30,000,000 acres concédées et non concédées pour l'exploitation commerciale et prêtes pour la hache, on estime à 35,000,000 acres la deuxième pousse du bois qui aura une valeur marchande dans 50 ou 70 ans.

Les Réserves forestières du Dominion sont distribuées comme suit: Manitoba, 2,606,400 acres; Saskatchewan, 6,195,706 acres; Alberta, 16,711,776 acres; Colombie Britannique, 2,417,600 acres. Ce total comprend aussi les Parcs du Dominion situés dans les limites des réserves forestières. La plus étendue de ces réserves est celle des Montagnes Rocheuses, dans l'Alberta, laquelle couvre 13,373,860 acres. Dans la plupart des cas, l'administration actuelle des réserves forestières est un peu plus importante qu'un service de prévention et de contrôle des feux de forêts, surtout à cause de la nomination de gardes-forestiers, de la mise en force des réglementations préventives contre l'incendie,

<sup>1</sup> Pour références concernant la législation des réserves forestières du Parlement Fédéral, voir l'Annuaire du Canada, 1906, pp. xv, xvi et 1911, p. xvi.